

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 13 mai 2025

Justice des mineurs : pour une réforme réellement protectrice et préventive

À l'heure où se tient la commission mixte paritaire chargée d'examiner le projet de réforme de la justice pénale des mineurs, Familles de France s'associe pleinement aux inquiétudes exprimées par le Conseil national de la protection de l'enfance (CNPE).

Le texte examiné, prétendant restaurer « l'autorité de la justice », risque en réalité de fragiliser davantage les fondements de la justice des enfants dans notre pays. En l'état, cette réforme apparaît **inapplicable**, **inefficace et potentiellement inconstitutionnelle**, en s'éloignant dangereusement des principes de l'ordonnance de 1945 fondée sur l'éducatif et la prise en compte de la minorité.

Nous appelons les parlementaires à faire preuve de responsabilité : ce n'est pas d'un durcissement répressif que les mineurs ont besoin, mais d'un engagement renouvelé pour leur accès aux soins, à l'éducation, à la protection et à l'accompagnement.

La lutte contre la délinquance juvénile ne saurait faire l'impasse sur les causes profondes : exclusion scolaire, précarité familiale, ruptures affectives, troubles psychiques non traités. Or, ces réalités nécessitent des réponses humaines, coordonnées et de long terme, non des symboles d'autorité qui risquent d'aggraver la défiance et la récidive.

Investir dans l'enfance vulnérable, c'est prévenir durablement la violence et construire une société plus juste.

C'est pourquoi Familles de France soutient l'appel du CNPE et appelle à la mobilisation de toutes les forces éducatives, sociales et judiciaires pour défendre une justice des mineurs à la fois protectrice, cohérente et digne.

Ps : au 1^{er} octobre 2024, 4500 mesures éducatives pénales prononcées par les juges n'étaient pas exécutées. Choisissons d'abord la cohérence !

Contact presse:

Mireille Lachaud Responsable pôle Politique Familiale

Tél: 06 16 58 69 92